

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, vendredi 31 décembre 2021

COVID-19 : Prolongation de la gratuité des tests de dépistage jusqu'au 14 février

Le 28 décembre dernier il a été annoncé qu'à compter du 1er janvier 2022, date de fin de l'état d'urgence en Guyane, les tests de dépistage de la Covid-19, dits de « confort » devenaient payants.

Cependant, la situation se dégrade depuis quelques jours en Guyane, avec des contaminations de nouveau en hausse. Par ailleurs le variant « Omicron » circule activement sur l'ensemble du territoire.

Afin de protéger les habitants et pour continuer à surveiller la circulation du virus, les tests PCR, antigéniques et autotests supervisés, **resteront entièrement pris en charge et sans avance de frais, jusqu'au 14 février 2022.**

Le préfet de la région Guyane et la directrice générale de l'ARS Guyane rappellent que la vaccination, en addition aux gestes barrières, est notre meilleure arme pour lutter contre le virus.



Contact presse

**Service Régional de la Communication
Interministérielle**

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr